

PROCÉDURE DE L'ADMISSION INTERNATIONALE (POUR LES CANDIDATS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER)

ÉTAPE 1 : CANDIDATURE EN LIGNE

Merci de consulter notre site web pour remplir le dossier de candidature en ligne et soumettre tous les documents demandés.

ÉTAPE 2 : INTERVIEW

Les candidats ayant envoyé un dossier de candidature complet seront contactés pour convenir d'un entretien via Skype.

ÉTAPE 3 : JURY D'ADMISSION

Des jurys d'admission se tiennent aux mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet pour décider de l'admission des candidats (toutes les dates limites sont disponibles sur notre site).

A l'issue de l'étude du dossier de candidature, le jury se prononce sur l'admission du candidat. Il établit ainsi une liste des candidats définitivement admis. Tous les candidats sont informés de la décision du jury.

En cas de désistement de candidats déclarés admis, il pourra éventuellement être fait appel aux candidats les mieux évalués sur la liste complémentaire.

ÉTAPE 4 : INSCRIPTION

Les candidats admis recevront un dossier d'inscription qu'ils devront compléter et retourner à l'eps Paris accompagné des frais d'acompte d'inscription.

ÉTAPE 5 : LETTRE D'ADMISSION

L'eps Paris transmettra aux étudiants inscrits une lettre d'admission officielle qu'ils pourront utiliser pour différentes procédures administratives telles que la demande de visa pour les citoyens hors Union Européenne.

ÉTAPE 6 : VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Pour valider définitivement leur inscription, les candidats devront fournir la preuve de l'obtention du diplôme requis : diplôme de baccalauréat pour ceux inscrits en 1^{ère} année ou diplôme de bachelor / bac+3 pour ceux inscrits en 4^{ème} année.